

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 mars 2014

Nombre de conseillers	L'an deux mille quatorze
En exercice : 15	le : 07 mars
Présents : 12	le Conseil municipal de la commune de Hauteffage la Tour
Suffrages exprimés : 14	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Pour : 14	à la Mairie, sous la présidence de M Guy VICTOR
Abstentions :	
Contre :	Date de convocation du Conseil municipal : 28/02/2014

PRESENTS : VICTOR Guy, ROGER Jean-Claude, LAFOSSE Jean-Marie, BERDINELLE André, BOURY Marie-France, SABATHE Frank, BRANQUET Sylvie, LAHAYVILLE Aimé, RICHAUD Aline, COURTY Jacques, LACOMBE Jean-Claude, COLLIE Patrice.

ABSENTS - EXCUSES : GALLI Marie-Laure, DUMAS Jean-Paul (procuration à Frank SABATHE), BERNOU Christiane (procuration à Jean-Marie LAFOSSE).

ORDRE DU JOUR :

- Présentation et vote des comptes administratifs 2013 (Commune/Lotissement/Multiservice)
- Présentation et vote des comptes de gestion 2013 (Commune/Lotissement/Multiservice)
- Affectation des résultats 2013 (Commune/Lotissement/Multiservice)
- Vente Commune/Lasjunies/Pons/Dufour dans le cadre de la régularisation de la voie communale n°207 et du déplacement des chemins ruraux des « fontanelles » et de « boubène »
- Composition du bureau de vote pour les élections municipales du 23 mars 2014 et du 30 mars 2014.

M Frank SABATHE a été désigné comme secrétaire de séance.

M Frank SABATHE demande le vote du compte administratif de la commune et des comptes administratifs annexes à bulletin secret.

10-2014 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2013

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROGER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif « COMMUNE » 2013 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévus	621 117,00
	Réalisé	210 683,78
	Reste à réaliser	403 092,00

Recettes	Prévus	621 117,00
	Réalisé	291 978,31
	Reste à réaliser	259 728,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus	635 365,00
	Réalisé	412 250,51
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévus	635 365,00
	Réalisé	666 844,11
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	Excédent	81 294,53
Fonctionnement	Excédent	254 593,60
Résultat global		335 888,13

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à **9 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTIONS** le compte administratif « COMMUNE » 2013.

11-2014 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 – COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Jean-Marc SCHMITZ, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif de la COMMUNE.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote à **10 voix POUR, 4 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** le compte de gestion 2013 de la COMMUNE, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

12-2014 : AFFECTATION DES RESULTATS 2013 - COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement	80 366,94
un excédent reporté de	174 226,66
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	254 593,60
un excédent d'investissement de	81 294,53
un déficit des restes à réaliser de	143 364,00
soit un besoin de financement de	62 069,47

DECIDE d'affecter le résultat	comme suit	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013	EXCEDENT	254 593,60
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE	art 1068	62 069,47
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	art 002	192 524,13
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	EXCEDENT art 001	81 294,53

13 – 2014 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF « MULTISERVICE » 2013

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROGER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif « Multiservice » 2013 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévus	7 322,00
	Réalisé	2 030,49
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévus	7 322,00
	Réalisé	7 322,00
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus	438 471,00
	Réalisé	303 788,53
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévus	438 471,00
	Réalisé	273 469,36
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	Excédent	5 291,51
Fonctionnement	Déficit	30 319,17
Résultat global		-25 027,66

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à **10 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION** le compte administratif « Multiservice » 2013.

14-2014 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 – MULTISERVICE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Jean-Marc SCHMITZ, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif du MULTISERVICE.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote à **11 voix POUR, 3 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** le compte de gestion 2013 du MULTISERVICE, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

15-2014 : AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – MULTISERVICE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement	2 509,53
un déficit reporté de	32 828,70
soit un déficit de fonctionnement cumulé de	30 319,17
un excédent d'investissement de	5 291,51
un déficit des restes à réaliser de	0,00
soit un excédent de financement de	5 291,51

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013	DEFICIT	30 319,17
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN	art 1068	0,00

RESERVE		
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	art 002	30 319,17
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	EXCEDENT art 001	5 291,51

16-2014 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF « LOTISSEMENT » 2013

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROGER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif « Lotissement » 2013 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévus	50 000,00
	Réalisé	1 528,72
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévus	248 921,00
	Réalisé	79 273,47
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus	219 648,00
	Réalisé	1 528,72
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévus	311 770,00
	Réalisé	93 651,58
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	Excédent	77 744,75
Fonctionnement	Excédent	92 122,86
Résultat global		169 867,61

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à **10 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION** le compte administratif « Lotissement » 2013.

17-2014 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 – REGIE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Jean-Marc SCHMITZ, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif de la REGIE LOTISSEMENT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote à **11 voix POUR, 3 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** le compte de gestion 2013 de la REGIE LOTISSEMENT, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

18-2014 : AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – LOTISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement	0,00
un excédent reporté de	92 122,86
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	92 122,86
un excédent d'investissement de	77 744,75
un déficit des restes à réaliser de	0,00
soit un excédent de financement de	77 744,75

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013	EXCEDENT	92 122,86
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE	art 1068	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	art 002	92 122,86
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	EXCEDENT art 001	77 744,75

19-2014 Vente Commune / Consorts LASJUNIES – Vente Commune / Consorts DUFOUR Vente Consorts DUFOUR / COMMUNE – Vente Consorts LASJUNIES / COMMUNE Vente PONS / COMMUNE

Par délibération en date du 11 octobre 2013, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable au déplacement d'une partie du chemin rural des Fontanelles et d'une partie du chemin rural de Boulbène et de régulariser l'assiette de la voie communale n° 207.

L'enquête publique s'est déroulé du 18 novembre 2013 au 02 décembre 2013 inclus ;

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable ;

Vu le document d'arpentage n° 821 W en date du 17/09/2013, établi par Anne BRIANT, Géomètre ;

Vu le Procès-verbal de bornage et de reconnaissance des limites dressé le 17/09/2013 référencé C30358

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé :

De céder des parcelles de terrain aux consorts DUFOUR et aux consorts LASJUNIES, d'une contenance totale de 16 ares 47 ca,

Et d'acquérir des parcelles de terrain aux consorts DUFOUR, aux consorts LASJUNIES et à Mr et Mme PONS, d'une contenance totale de 18 ares 07 ca, **afin de régulariser l'assiette de la voie communale n°207 et de déplacer une partie des chemins ruraux des Fontanelles et de Boulbène.**

Voir détail ci-dessous

Cession de terrain par la commune

Aux consorts LASJUNIES Chemin des Fontanelles		
Section	Numéro	Contenance
	D 1316	4 a 36 ca
	Total	4 a 36 ca

Aux consorts DUFOUR Chemin de Boulbène		
Section	Numéro	Contenance
	D 1315	7 a 30 ca
	D 1317	4 a 81 ca
	Total	12 a 11 ca

Acquisition de terrain par la commune

Aux consorts DUFOUR		
Section	Numéro	Contenance
D	1306	5 a 09 ca
D	1308	2 a 49 ca
D	1313	4 a 45 ca
	Total	12 a 03 ca

Aux consorts LASJUNIES		
Section	Numéro	Contenance
D	1304	4 a 15 ca
	Total	4 a 15 ca

A Mr et Mme PONS		
Section	Numéro	Contenance
D	1311	1 a 89 ca
	Total	1 a 89 ca

- de fixer le prix de vente et d'achat desdits chemins à 80 € (quatre vingt euros) par intervenant :

La commune doit aux consorts DUFOUR : 80€

La commune doit aux consorts LASJUNIES : 80€

La commune doit à M et Mme PONS : 80€

Les consorts LAJUNIES doivent à la commune : 80€

Les consorts DUFOUR doivent à la commune : 80€

- d'autoriser M. le Maire ou le premier adjoint en cas d'empêchement à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

La présente séance comprend les délibérations n°10-2014 au n° 19-2014.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat concernant le marché de travaux :

Aménagement de l'avenue de la Tour

L'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres est la société EUROVIA pour un montant HT de 257 213,75 €.

Composition du bureau de vote pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

Le Maire,
Guy VICTOR

